



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 16 mai 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

En novembre 2018, les ministres concernés avaient annoncé la mise en place d'un centre socio-thérapeutique dans les anciens locaux de l'auberge de jeunesse à Bourglinster. Une durée des travaux de 8 mois était envisagée et le coût estimé du projet s'élevait à 780.000 euros.

Or, selon mes informations les plus récentes, le gouvernement n'entend plus réaliser le projet du centre socio-thérapeutique en question.

Au vu de ce qui précède j'aimerais poser les questions suivantes aux ministres concernés :

- Le gouvernement peut-il confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui ont mené à cette décision ?
- Quelle affectation le gouvernement entend-il donner aux anciens locaux de l'auberge de jeunesse ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération



Françoise Hetto-Gaasch
Députée



Luxembourg, le 18 juin 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire N° 707 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

Par sa question parlementaire, l'honorable Députée souhaite avoir des renseignements concernant le centre socio-thérapeutique pour jeunes prévu dans les anciens locaux de l'auberge de jeunesse à Bourglinster.

Comme explicité dans la réponse à la question parlementaire n° 36 datant de novembre 2018, le Gouvernement prévoit d'y installer un groupe de vie destiné à accueillir des mineurs et géré par des gestionnaires publics de l'aide à l'enfance.

L'installation d'une telle structure pour jeunes dans les locaux de l'ancienne auberge de jeunesse à Bourglinster sera bel et bien prise en charge par l'Administration des bâtiments publics et, partant, nous ne pouvons pas confirmer les informations dont se fait l'écho l'honorable Députée.

Afin de garantir la conformité du centre aux réglementations du Service national de la sécurité dans la fonction publique, certains travaux se sont avérés nécessaires tels que l'installation de portes de compartimentage, la création de portes de secours et d'un couloir afin d'accéder à la cage d'escalier de secours, le remplacement de la centrale d'incendie, du tableau électrique ainsi que de l'éclairage de secours.

Par ailleurs, il est prévu de rénover certaines salles de bains, de remplacer les revêtements de sols et de remettre en état le terrain multisports ainsi que les alentours. Les éléments historiques qui subsistent dans la maison « Petzenhaus » seront restaurés selon les règles de l'art afin de revaloriser ce patrimoine architectural. Le coût estimé des travaux s'élève à quelque EUR 860'000.- TTC.

Le début des travaux, d'une durée totale de 8 mois, est fixé au mois de juin 2019.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse